

REPUBLIQUE FÉDÉRALE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA
PROFESSEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE
DIRECTION DE LA FORMATION
PUBLIQUE

82/1296
/4) DÉCRET N° /MPS.DGTF.DFP
portant intégration et nomination de certains
candidats du Ministère de l'Éducation Nationale
dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I
des services Spéciaux (Enseignement Technique)
en tête D.I.L.L. Théogène.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/60 du 13.11.1960 portant amendement de l'article 17 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/ET du 21.6.1956 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 67/304 du 30/9/67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22/5/64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 62/136/ET du 2.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/125/ET du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/ET du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 63/34/ET-BS du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/ET-BS du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet au point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/ET du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 72/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 20/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 20.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérêts des Membres du Gouvernement ;
- (/u la lettre n° 981 /MPS.DGAS.DP.A.SP.P3 du 3.9.82 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant les dossiers constitués par les intéressés.
- (/u le décret n° 62/196 du 5.7.1962, relatif à la nomination et à la révocation des cadres de l'Etat ;

D. B.

D. C. F.

ARTICLE 1er: En application des dispositions du décret 67/304 du 30.9.67 susvisé les candidats dont les noms suivent, titulaires de la licence en Sciences et Techniques Industrielles Options : Génie Civil, Electrotechnique, Electronique, Fabrication Mécanique et Construction Mécanique (Session de 1981) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Technique (CAPET) Option : Génie Civil Génie Electronique et Génie Mécanique (Session de 1982), obtenus à l'Université Marien NGOUABI sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) et nommés au grade de Professeur Certifié des Sciences Industrielles de 1^{er} échelon Stagiaire indice 830.

- BAKILE Théophile, né le 17 Août 1954 à Gangania (Rivière)
- NGOUA Gaston, né vers 1955 à Brazzaville
- NIEKE Donatien, né le 23 Février 1954 à Madingo-Kayes
- MOUNKAMA David, né le 25 Novembre 1954 à Mindouli
- MBOUNGOU Gilbert, né le 15 Novembre 1959 à Kolo Dispensaire
- ITOUA Flavien, né le 23 Septembre 1955 à Fort Rousset
- NAKAMBA Frédéric, né le 18 Juillet 1954 à Kimpila (Boko)
- MASSAMBA Germain, né le 19 Décembre 1953 à Pointe-Noire
- MBIZI DICKERUELL Clotaire, né le 8 Avril 1956 à Poto-Poto Brazzaville
- MBIKI Marcel César, né vers 1955 à Kambala
- BENDO Paul, né le 1er Mars 1957 à Pointe-Noire
- NKODIA Norbert, Egooper, né le 6 Juin 1953 à Nkoye Mabaya
- NGOUNDOU Charles, né le 15 Février 1956 à Dolisie
- KITSAKOU-LOUSSOUKE Jean Pierre, né vers 1955 à Loubomo
- FANDOU FANDOU, né le 27 Juin 1960 à Boko
- MBEMBA Jacques Godefroy, né le 13 Février 1959 à Brazzaville
- MALILA Benoit, né le 19 Avril 1956 à Poto-Poto
- BAKOUNA Maurice, né le 5 Avril 1955 à Poto-Poto B/ville
- MALONGA Jean Pierre, né le 5 Mai 1957 à Kongoué
- BOSSALY-DISSELO Damase, né le 10 Juin 1955 à Zououanga
- AHUE Bernard, né le 15 Décembre 1956 à Ntokou
- KOMBILA Jean, né le 9 Octobre 1956 à Divoné (Poste)
- NGOMA Albert, né le 5 Décembre 1958 à Brazzaville
- BONGLOUT Jean Paul, né le 14 Janvier 1957 au Dispensaire GTT
- BOUNGOU Paul, né le 27 Septembre 1959 à Sibiti
- CONSTANT Anselme, né le 24 Avril 1958 à Pointe-Noire
- NSATOU Dieudonné, né le 13 Décembre 1958 à Kingoué
- VERME François, né le 5 Janvier 1957 à Moussounda
- NDILOU Jean Bruno, né le 27 Septembre 1958 à Pointe-Noire
- LOUBELE MILANDOU Marcel, né le 31 Janvier 1958 à Pointe-Noire

ARTICLE 2: Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué par tout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 Décembre 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Antoine NDINGA-OB.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

LE MINISTRE DES FINANCES

Bernard CONDO N. TROIN.-

Lihi Ossetouba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

JORFC.....1
DGET/DFI.....5

MEN.....3
.....1

DOSSIERS.....60
IMPRESSIONS.....30
.....3